

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 22 novembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

SOINS DE SANTÉ

M. D'Amours

L'hon. M. Flemming

MINISTRES

M. McKee

L'hon. M. Wetmore

M. McKee

L'hon. M. Wetmore

M. McKee

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

CANNABIS

M^{me} F. Landry

L'hon. M. Steeves

M^{me} F. Landry

L'hon. M. Steeves

M^{me} F. Landry

L'hon. M. Steeves

SOINS DE SANTÉ

M. Austin

L'hon. M. Flemming

TRAVAILLEURS PARAMÉDICAUX

M^{me} Conroy

L'hon. M. Flemming

AFFAIRES AUTOCHTONES

M. K. Arseneau

L'hon. M. Stewart

M. K. Arseneau

L'hon. M. Cardy

CANNABIS

M. Harvey

L'hon. M. Higgs

M. Harvey

L'hon. M. Higgs

[Traduction]

SOINS DE SANTÉ

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, hier, notre chef de l'opposition officielle a donné une réponse merveilleuse au discours du trône. Il a souligné que, dans un grand nombre de domaines importants, notamment l'économie et les soins de santé, le gouvernement avait promis de faire mieux, mais, en réalité, les choses ont empiré au cours de la première année du règne conservateur. C'est une réalité que nous constatons au chapitre des soins de santé dans le Nord, à Campbellton. Les salles d'urgence et les services d'obstétrique et de chirurgie ont été fermés. Le ministre dirait-il à la Chambre quand la situation sera réglée?

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, le député d'en face a raison. Il s'agit de problèmes graves qui montrent clairement que des pressions s'exercent sur le système de soins de santé au Nouveau-Brunswick. Il ne sert à rien de doré la pilule. Il s'agit d'un enjeu qui fait l'unanimité. Nous avons des pénuries de personnel, une population vieillissante et des besoins en soins de santé qui augmentent de 5 % par année. Le député d'en face a tout à fait raison ; nous devons donc travailler ensemble de façon transpartisane pour apporter de vraies améliorations aux soins de santé.

Soit vous gardez le dossier pendant quatre ans, ne faites rien, puis prenez la parole pour critiquer, soit vous collaborez à la résolution de certains des défis qui se posent. Je propose la deuxième option. Hier, j'ai rencontré trois collègues du député d'en face. Nous avons eu une réunion constructive et axée sur l'avenir, et je les en remercie.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, c'est clair que le ministre n'a certainement pas compris la question ou bien qu'il ne veut pas y répondre. Nous ne savons pas quand la situation à Campbellton sera corrigée.

Le discours du trône annonce que le gouvernement entreprend une initiative pour améliorer les services d'urgence à Fredericton, à Saint John et à Moncton et qu'il prévoit aussi ouvrir des cliniques dotées de personnel infirmier praticien à Moncton, à Saint John et à Fredericton. Quelles sont les initiatives du gouvernement pour les régions rurales? Que fait le gouvernement pour le reste de la province? Ce gouvernement a-t-il perdu le nord?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Le député d'en face sait mieux que cela. Nous n'avons pas perdu le nord. Nous agissons. Hier, j'ai rencontré trois des collègues du député d'en face. Le porte-parole en matière de la Santé a brillé par son absence à la réunion. Celle-ci a eu lieu à la demande de l'opposition. J'ai rencontré des gens de l'opposition. Nous avons eu une très bonne discussion, soit une discussion constructive, ouverte et équitable. Nous avons cerné le problème et nous travaillons à le régler. Le Nouveau-Brunswick connaît un manque de personnel. Nous manquons de main-d'oeuvre.

Vous pouvez prendre la parole et lancer des attaques politiques. Après tout, nous combattons un incendie et nous essayons des critiques de la part d'un pyromane. Alors, saisissez le boyau d'incendie et apportez votre aide ou passez à autre chose.

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Vous savez, Monsieur le président, le ministre de la Santé a de toute évidence un emploi du temps tellement chargé qu'il ne peut pas accepter l'invitation à se rendre directement à Campbellton pour parler aux gens de la région. C'est honteux, car il devrait admettre qu'il doit aussi travailler avec les gens de la région.

La situation critique dans laquelle se trouvent les hôpitaux des régions rurales du Nouveau-Brunswick, de St. Stephen à Perth-Andover, en passant par Campbellton, est liée notamment à la pénurie de médecins. C'est un médecin, et non moi, qui l'affirme dans les médias. Monsieur le président, je voudrais demander ceci au ministre : En quoi l'élimination des numéros de facturation permettra-t-elle de pallier la pénurie de médecins, laquelle occasionne de graves problèmes dans nos hôpitaux ruraux? Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, près d'une douzaine de postes de médecins de famille sont nouvellement vacants, et ce, seulement au sein du Réseau de santé Vitalité. Des médecins partent. Que fait le ministre pour remédier à la situation qu'il a lui-même créée?

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Vous savez, une simple analyse économique démontrerait que les numéros de facturation, dont l'obtention est restreinte, n'accroissent aucunement la capacité à assurer les services. Les monopoles ne sont généralement pas efficaces pour la population qu'ils servent. Plus il y aura de personnes, plus il y aura d'occasions et de possibilités pour les médecins d'entrer sur le marché du Nouveau-Brunswick, et meilleure sera la situation.

De plus, les numéros de facturation ne constituent pas en soi l'élément moteur du recrutement de ressources médicales. Si un médecin ne jouit pas de privilèges en milieu hospitalier, qu'il n'a pas accès aux laboratoires et qu'il ne peut pas ordonner la réalisation de tests ni d'interventions, il ne pourra pas de toute façon gagner sa vie. Les numéros de facturation sont superflus. Il s'agit d'une formalité administrative inutile.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Je trouve étonnant que le député d'en face me critique d'avoir éliminé les numéros de facturation alors que la Société médicale du Nouveau-Brunswick dans son ensemble m'a félicité de l'avoir fait. Il ferait mieux d'appeler certains des médecins exerçant dans la province.

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, nous savons tous que le ministre a une phobie : Il veut réduire et centraliser les services de santé au Nouveau-Brunswick. Dans le cadre d'une demande faite par l'entremise de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, un des réseaux de la santé a indiqué, et je cite : La documentation en lien avec ce sujet n'est pas partagée. Le ministre a-t-il donné des directives de ne pas divulguer des documents relatifs aux réductions à venir dans les réseaux de santé?

Ce sont des réductions que le ministre annonce depuis la dernière année. Des réductions et des centralisations, c'est exactement ce que le ministre n'arrête pas de nous dire toutes les années. Est-ce le ministre de la Santé qui fait en sorte que ces informations ne peuvent pas être divulguées à la population du Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Les demandes de renseignements du député d'en face sont en voie de devenir légendaires au ministère de la Santé. Je pense que le ministère en reçoit une chaque jour à propos de ceci et de cela. Une véritable petite industrie a dû se développer pour traiter les demandes de renseignements du député d'en face. Les gens du ministère ont beaucoup mieux à faire que de passer tout leur temps à répondre à une autre demande de la personne en question. La loi est respectée. C'est la loi. Si une personne sollicite des renseignements, elle les obtient.

Je ne sais pas vraiment comment répondre à la question. J'ai toujours été accessible et fait preuve d'ouverture à l'égard des gens. Enfin, vous pouvez créer de toutes pièces une crise en évoquant des compressions et tout le reste, mais, bien franchement, je ne sais vraiment pas de quoi parle le député puisque nous avons augmenté nos dépenses en soins de santé et, comme vous le verrez, nous augmenterons notre budget de capital.

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Le gouvernement actuel et le ministre essaient certainement d'éteindre un incendie de forêt à l'aide d'un pistolet à eau ; voilà ce qu'il en est. Le ministre ne fait absolument rien pour que nous trouvions des

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

solutions au Nouveau-Brunswick. Il ne m'appartient pas de défendre la centralisation des services et les compressions qui y sont liées. C'est le ministre lui-même qui s'en charge.

La population n'a pas conféré au gouvernement l'autorité morale de réaliser des compressions dans les soins de santé. Si le parti du ministre n'a pas fait campagne lors des dernières élections sur le thème des compressions dans la santé, l'Alliance des gens a-t-elle mené la dernière campagne sur ce thème? Le Parti vert a-t-il fait campagne lors des dernières élections sur le thème des compressions au chapitre de la santé? Il est certain que ce n'est pas notre cas ; pourquoi le ministre n'a-t-il donc pas communiqué pleinement les intentions de son parti pendant les dernières élections?

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : À vrai dire, je dirais que j'ai mieux à faire que de me perdre en conjectures. Il est question de mystérieuses compressions. L'une des caractéristiques d'une démocratie, c'est que l'on dispose de comptes publics. Vous pouvez examiner les chiffres. Vous pouvez étudier, année après année, notre budget. Vous pouvez suivre, d'une année à l'autre, notre budget de capital lorsqu'il est publié. De simples notions élémentaires d'arithmétique vous permettront de voir qu'il n'y a pas la moindre compression.

Vous pouvez courir comme Petit Poulet, dire que le ciel vous tombe sur la tête et parler de compressions, mais le fait est qu'il n'y en a pas. Examinez les chiffres. Jetez un coup d'oeil au budget. Analysez les dépenses. Sortez votre calculatrice. Pour moi, c'est tout à fait évident. Vous pouvez tenir des propos alarmistes au sujet des compressions, comme si j'allais conduire un bouteur D9 et démolir un hôpital ou quelque chose du genre. Or, ce n'est pas le cas. Pour répondre à une question qui s'appuie sur...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

MINISTRES

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, nous constatons que de sérieuses allégations sont émises contre le ministre de l'Agriculture et son chef de cabinet. Selon un communiqué de presse, le ministre et son chef de cabinet auraient pris à partie en juillet une équipe des services routiers sur la route 112 ; ils seraient sortis de leur véhicule, auraient crié contre l'équipe et auraient dit des grossièretés. Selon les allégations, il y aurait aussi eu un affrontement physique. Monsieur le président, nous aimerions offrir au ministre une occasion de donner ce matin à la Chambre sa version des faits.

L'hon. M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Merci beaucoup. Monsieur le président, on m'a dit que la question avait

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

été portée à l'attention de la GRC ; donc, pour le moment, je ne vais faire aucune observation.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Il s'agit de très sérieuses allégations contre un ministre de la Couronne et son chef de cabinet, et, comme il a été mentionné, la GRC s'en occuperait. Ma question pour le ministre est donc la suivante : Envisagera-t-il de cesser ses fonctions au Cabinet jusqu'à ce que la question soit complètement réglée?

L'hon. M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Il s'agit d'une question de ressources humaines qui a été réglée, et je n'ai aucunement l'intention de faire des observations avant que la GRC n'ait terminé son travail.

Néanmoins, j'aimerais dire que je suis député et que je suis maintenant ministre depuis environ un an — un peu plus d'un an — et j'ai probablement reçu une demi-douzaine de questions des gens de l'autre côté de la Chambre. J'aimerais donc simplement vous faire savoir que, au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, nous dynamisons le secteur privé. Nous avons mené à bien la mise en oeuvre du Partenariat canadien pour l'agriculture afin de favoriser, à hauteur de 6,7 millions de dollars, la croissance, l'innovation et la compétitivité dans le secteur agricole du Nouveau-Brunswick. Nous avons fixé nos objectifs en matière de conchyliculture et réussi à les atteindre. Nous avons mis en oeuvre et financé 60 projets liés aux pêches et à l'aquaculture grâce au FPA, et...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Le ministre détourne clairement une très importante question. Je poserais donc ma question au premier ministre. Si le ministre ne veut pas faire ce qui s'impose en cessant ses fonctions jusqu'à ce que la situation soit complètement réglée, le premier ministre envisagera-t-il d'exclure le ministre du Cabinet jusqu'à ce que la GRC ait complètement réglé la situation?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Je vous remercie de la question. À ma connaissance, la question est entièrement réglée. Il s'agit d'une question de ressources humaines. En fait, je suis surpris que le SCFP trouve que c'est le bon temps d'en parler. Je crois comprendre que le tout s'est produit il y a des mois.

Le processus a été suivi à cet égard lors d'une discussion sur les ressources humaines. La question a été évaluée afin d'assurer une bonne compréhension de ce qui s'était passé et de déterminer si des infractions avaient été commises, et la question a été réglée. Je ne peux pas parler en détail de la situation, mais je crois comprendre qu'elle a été examinée à fond et que toutes les mesures ont été examinées et prises.

CANNABIS

M^{me} F. Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Je suis désolée, Monsieur le président.

[Original]

La demande de propositions concernant Cannabis NB est conçue uniquement pour les grandes entreprises. Au Nouveau-Brunswick, qui peut se permettre de soumissionner et de reprendre l'ensemble de l'industrie du cannabis provinciale, à l'exception du partenariat entre Irving Oil et les dépanneurs Couche-Tard? Qu'en est-il de la participation des petites entreprises et des entreprises qui appartiennent à Monsieur ou à Madame Tout-le-monde au Nouveau-Brunswick et qui luttent quotidiennement pour faire concurrence à de grandes entreprises comme Couche-Tard et Irving Oil?

J'aimerais savoir ce qui suit : Qu'en est-il du secteur des petites entreprises? Comment se fait-il que nous n'avons pas eu la possibilité d'offrir aux petites entreprises du Nouveau-Brunswick la chance de soumissionner la distribution et la vente de cannabis?

[Traduction]

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie la députée d'en face de la question. Désolé, je suis aux prises avec un rhume.

Savez-vous quoi? Comme le savent sans doute les parlementaires de l'autre côté et, surtout, l'ancienne ministre des Finances, les règles régissant la vente de bière sont, disons, à ce point complexes. Les règles régissant la vente de cannabis sont à ce point complexes. Il ne s'agit pas d'une société ou d'une entreprise dont la gestion peut être confiée au premier venu. Le commerce en question concerne divers paliers de gouvernement. Un tel commerce est difficile à gérer. Il est nécessaire d'avoir de l'expérience dans le domaine du cannabis. Il faut aussi en avoir dans le domaine du commerce électronique.

Le gouvernement ne peut pas s'occuper de la vente en gros et aussi du volet commerce électronique, ce qui arriverait si le tout était entièrement confié au secteur privé. La Saskatchewan se trouve maintenant dans une pareille situation, ce qui ne se fait pas sans difficulté puisqu'elle compte 36 ou 39 détaillants différents dans divers magasins. Il s'agit d'un commerce qui nécessite une réglementation gouvernementale, mais aussi une franchise maîtresse qui...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M^{me} F. Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Merci, Monsieur le président. OrganiGram, une entreprise qui emploie 750 personnes ici même, au Nouveau-Brunswick, a publiquement exprimé de sérieuses inquiétudes quant à l'instauration d'un monopole du secteur privé sur l'ensemble de l'industrie du cannabis de la province. Est-ce le partenariat avec Irving Oil et Couche-Tard qui décidera quels producteurs de cannabis pourront vendre leurs produits au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie la députée d'en face de la question. Le processus de demande de propositions fait appel à une approche plutôt globale. Il suit son cours et s'achèvera le 10 janvier.

Comme les gens d'en face le savent sans doute, il s'agit d'une vaste entreprise qu'il est très difficile de reprendre sans plan d'ensemble. L'entreprise requiert de l'expérience. Elle nécessite évidemment l'aide des divers paliers de gouvernement, mais elle doit, dans l'ensemble, protéger la population. Le gouvernement protégera lui aussi la population. Comme vous le savez, cette entreprise ne peut simplement pas être gérée par de petites exploitations familiales. C'est une entreprise... Les gens de l'ancien gouvernement ont établi le modèle et ils savent que le plan d'affaires était mauvais dès le départ : 60 \$ le pied carré pour la location de grands magasins et l'absence d'appel à la concurrence. C'est tout simplement insensé.

[Original]

M^{me} F. Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Merci, Monsieur le président. Wow — je suis très étonnée d'entendre le ministre parler ainsi. Les petites exploitations familiales n'ont pas leur place au Nouveau-Brunswick. Elles ne peuvent pas faire des affaires au Nouveau-Brunswick. Wow — c'est une façon d'encourager et de dynamiser le secteur privé, n'est-ce pas?

J'ai entendu le ministre de la Santé affirmer que les monopoles n'étaient généralement pas très efficaces. Si les monopoles ne sont pas très efficaces dans le domaine de la santé, pourquoi sont-ils efficaces dans le secteur privé ou le secteur public?

Dans un article de La Presse Canadienne daté du 14 novembre 2019, le député de Grand Lake et chef de l'Alliance des gens a aussi émis une opinion sur la privatisation de la vente de cannabis qui, d'après lui, devrait reposer sur un marché ouvert plutôt que sur un

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

seul exploitant. Le premier ministre n'écoute manifestement pas les conseils de son plus proche allié. Pourquoi le premier ministre n'écoute-t-il pas les nombreuses voix qui l'exhortent à ne pas établir un monopole privé...

[Original]

Le président (l'hon. M. Guitard) : Votre temps a expiré.

[Traduction]

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie la députée d'en face. Certainement pas, nous... Les petites exploitations familiales ont absolument leur place dans l'économie et dans les affaires du Nouveau-Brunswick. Il s'agit de petites entreprises qui font vivre notre économie. Cependant, savez-vous quoi? Ce n'est pas une activité dans laquelle doit s'engager une petite exploitation familiale. Nous ne confierons pas dans ce cas la sécurité et la santé des gens du Nouveau-Brunswick à de petites exploitations familiales. Le modèle est entièrement différent.

Les gens de l'ancien gouvernement ont établi un modèle qui comportait des baux de 15 ans pouvant aller jusqu'à 60 \$ le pied carré — 60 \$ le pied carré. Ils se sont engagés pour 15 ans. Ils ont établi un modèle reposant sur des bâtiments qui n'ont pas fait l'objet d'une mise en concurrence et qui sont dotés des agencements et équipements les plus coûteux qu'il soit possible de trouver. Ils ont établi un modèle tout simplement insoutenable. La rentabilité n'était pas, semble-t-il, leur objectif. Bravo, l'objectif a été parfaitement atteint. Nous avons perdu presque 12 millions de dollars au cours des six premiers mois. Lors de l'exercice suivant, nous perdrons probablement encore 10 millions. Savez-vous quoi? Nous redressons la barre. Nous nous occupons...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

SOINS DE SANTÉ

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. J'ai été attristé d'apprendre que nous prenions des mesures d'urgence extrêmes à Campbellton au chapitre des soins de santé. Je pense que toutes les personnes ici présentes, ainsi que le ministre de la Santé, savent que les soins de santé sont vraiment en crise lorsque les temps d'attente atteignent 8, 10 ou 12 heures dans les salles d'urgence des cliniques et des hôpitaux.

Monsieur le président, nous avons eu l'occasion la semaine dernière de rencontrer des gens de l'Association des optométristes du Nouveau-Brunswick. Nous sommes la seule province au pays où une personne atteinte d'une maladie comme le glaucome peut consulter un

Questions orales

optométriste qui pourra poser un diagnostic de glaucome sans pouvoir le traiter. L'optométriste ne peut donc qu'adresser la personne à un spécialiste. Ce dernier facture le service à l'Assurance-maladie, confirme la justesse du diagnostic et commence le traitement du glaucome. Nous sommes donc la seule province qui n'autorise pas les optométristes à traiter le glaucome. Il ne coûterait rien de plus à l'Assurance-maladie de l'autoriser.

Ma question s'adresse au ministre de la Santé. Quand s'attaquera-t-il à la tâche relativement simple d'autoriser les optométristes à diagnostiquer un glaucome et à le traiter?

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Je vous remercie de la question. Le député sait que les professions médicales sont autoréglémentées. La Société médicale définit les critères permettant de pratiquer la médecine. Vous savez aussi que les optométristes, les pharmaciens et d'autres spécialistes peuvent établir une prescription pour le traitement d'un certain nombre d'affections bénignes. Il s'agit donc de collaborer étroitement avec les organismes visés, de cerner leur champ de pratique et de veiller à ce qu'ils puissent fournir un niveau de soins sécuritaire dans l'intérêt supérieur des gens de notre province.

Je suis tout à fait ouvert à l'idée. Je pense que c'est une bonne suggestion. Je travaille en ce moment avec l'Association des pharmaciens à élargir le champ de pratique de ses membres et je serai aussi très content d'en faire de même avec les optométristes. J'ai communiqué avec ces derniers à cet égard.

Donc, l'initiative est bonne et très sensée. Elle permet de soulager le système, et, certainement...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

TRAVAILLEURS PARAMÉDICAUX

M^{me} Conroy (Miramichi, AG) : Monsieur le président, nous avons déployé des efforts vigoureux de tous les instants au cours de la dernière année pour régler la crise touchant nos travailleurs paramédicaux au Nouveau-Brunswick. Même si quelques petits changements ont été apportés à ANB, il ne s'agit que d'une solution de fortune au véritable problème. Les travailleurs paramédicaux de la province expriment clairement leur frustration quant à la classification actuelle. Ils relèvent de la même classification que la mienne lorsque j'étais commis à l'hôpital et que celle des préposés aux services d'entretien ménager et d'autres professions. Même si nous jouons tous un rôle vraiment essentiel dans le système de soins de santé, nous ne pouvons certainement pas comparer mon ancien

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

travail de commis à la tâche qui incombe aux travailleurs paramédicaux agissant en première ligne.

Les travailleurs paramédicaux se forment et étudient durant des années tout en assumant sans cesse de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités, et ils visitent maintenant à domicile des patients des services extra-muraux et des patients en soins palliatifs. Ils prennent tous les jours des décisions rapides qui sauvent des vies, sans consulter les médecins et les spécialistes. Nous avons eu maintes réunions avec le ministre de la Santé et le premier ministre, et le gouvernement a fait au cours des derniers mois de nombreuses démarches pour changer la classification des travailleurs paramédicaux. Voici ma question : Où en est rendu le gouvernement dans la reclassification du personnel paramédical au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Santé, PC) : Je vous remercie de la question. La députée a tout à fait raison. La reclassification est certainement une question légitime. Les travailleurs paramédicaux disposent d'un comité de reclassification qu'ils ont formé avec leurs propres membres. Je connais les personnes en question. Je les ai régulièrement rencontrées. J'ai écouté leurs arguments. Ils sont très, très convaincants. Je pense que les travailleurs paramédicaux soutiennent une très bonne position. Ils ont voté, à une écrasante majorité, en faveur de la position qu'ils ont présentée au gouvernement. Ce dernier a écouté leurs préoccupations, et nous avons mis sur pied une organisation pour rencontrer les personnes concernées, examiner leur classification et la réviser.

La profession de travailleur paramédical a bien évolué depuis l'époque où elle se limitait essentiellement à conduire une ambulance. Les travailleurs paramédicaux sont maintenant des professionnels de la santé qualifiés. Compte tenu de l'évolution de la profession, nous devrions donc réexaminer leur classification. C'est une bonne observation, et nous sommes certainement disposés à collaborer avec vous à cet égard.

AFFAIRES AUTOCHTONES

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : L'automne dernier, le gouvernement a annoncé dans le discours du trône la nomination d'un ministre des Affaires autochtones à temps plein, « car le renforcement de telles relations mérite qu'un ministre s'y consacre entièrement ». Je suis content de savoir que le gouvernement s'est engagé à former un comité parlementaire multipartite qui se penchera sur les appels à l'action formulés par la Commission de vérité et réconciliation. Néanmoins, le gouvernement n'a pas besoin d'obtenir l'approbation d'un comité parlementaire pour mettre en oeuvre les recommandations clés comme l'appel à l'action 43 : « Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'aux administrations municipales d'adopter et de mettre en oeuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre de la réconciliation. »

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le mois dernier, le gouvernement de la Colombie-Britannique a déposé un projet de loi qui, s'il est adopté, ferait de la province la première au Canada à mettre en oeuvre la déclaration. Le Nouveau-Brunswick a la possibilité d'être un chef de file à cet égard, Monsieur le président. Le ministre des Affaires autochtones s'engagera-t-il à travailler avec les chefs mi'kmaq, wolastoqiyik et pescomody à la rédaction et au dépôt d'un projet de loi visant à mettre en oeuvre, pendant la session parlementaire, la déclaration au Nouveau-Brunswick?

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Stewart (Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin, ministre des Affaires autochtones, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie le député d'en face de la question. Comme vous le savez, je me suis rendu à New York l'année dernière. J'étais présent à l'ONU pendant une semaine pour rencontrer des peuples autochtones du monde entier. J'ai beaucoup appris pendant mon séjour.

La situation que nous observons en Colombie-Britannique est tout à fait exceptionnelle au Canada. Il s'agit de la seule province à s'occuper de la question. Nous avons donc décidé de procéder à un examen technique de ce qui se passe en Colombie-Britannique à l'égard de la déclaration. Nous nous efforçons de comprendre les droits ancestraux ou issus de traités ainsi que les traités de paix et d'amitié. Nous tâchons de comprendre l'ensemble du processus sous un angle technique de sorte que nous puissions ensuite prendre une décision éclairée au sujet de ce processus. Je suis reconnaissant de la question. Merci.

[Original]

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones reconnaît l'accès à la langue comme un droit inhérent. Les Nations Unies ont désigné 2019, soit cette année, l'Année internationale des langues autochtones afin de sensibiliser la population aux conséquences de la régression de l'usage des langues autochtones dans le monde et d'établir un lien entre les langues et les processus de développement, de paix et de réconciliation. La question touche le Nouveau-Brunswick.

Selon le recensement de 2016, le nombre de personnes ayant déclaré le wolastoqey comme langue maternelle a baissé de 57 % sur une période de 15 ans. Il reste à peine quelques dizaines de locuteurs du wolastoqey dans la province. Afin de revitaliser la langue ainsi que le mi'kmaq, nous devons veiller à ce que les enfants soient exposés à ces langues dès leur plus jeune âge. Le ministre de l'Éducation s'engagera-t-il à élaborer un programme d'études et à former le personnel enseignant pour qu'il en assure l'exécution afin de permettre aux enfants de pratiquer les langues en question à l'école?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président, et je remercie le député d'en face de la question. Si vous consultez le livre vert... Je suis très content d'avoir pu discuter de son contenu avec les membres de votre caucus et je vous remercie d'avoir participé, il y a un mois environ, au sommet sur l'éducation.

En fait, l'enjeu fait partie des propositions. Comment pouvons-nous oeuvrer pour élargir les possibilités afin que les écoliers des Premières nations puissent apprendre les langues autochtones? Par ailleurs, Monsieur le président, nous devons aussi nous assurer de fournir des occasions à tous les gens du Nouveau-Brunswick d'être exposés à l'ensemble des belles langues parlées dans notre province, à savoir le français, l'anglais et les langues des Premières nations. Il s'agit clairement d'une priorité. Voilà pourquoi elle figure dans le livre vert.

J'ai hâte de collaborer avec vous ainsi qu'avec des collègues de tous les partis à la façon dont nous pouvons progresser pour faire en sorte qu'un élément aussi important que la langue, vecteur privilégié de nos cultures, soit transmis à la prochaine génération et que davantage de personnes du Nouveau-Brunswick soient capables de parler le plus grand nombre de langues possible. Merci, Monsieur le président.

CANNABIS

M. Harvey (Carleton-Victoria, L) : Merci, Monsieur le président. J'ai enfin l'occasion de poser une question.

Comme l'a récemment fait remarquer le billettiste Norbert Cunningham, n'est-il pas étrange de privatiser un monopole public pour qu'il devienne un monopole privé? Le premier ministre divulguerait-il à la Chambre le nom des compagnies avec lesquelles son gouvernement a communiqué au cours du projet Acorn?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Vous savez, Monsieur le président, nous ne pouvons pas comprendre, ni divulguer ni trouver, les noms des titulaires de tous les baux consentis aux 20 compagnies dans la province. Les sociétés à dénomination numérique sont nombreuses. Comment expliquez-vous cela? Elles sont nombreuses parce que les perles rares de l'autre côté de la salle voulaient uniquement accorder à leurs amis les baux à long terme à des taux qui n'étaient pas comparables à ceux du marché.

Notre processus sera très ouvert et transparent. Nous n'agissons pas à l'avance. Ce n'est pas la façon de procéder à une demande de propositions. Ce n'est pas la meilleure façon de recevoir une soumission et d'obtenir la valeur de son argent. Nous obtiendrons pourtant la valeur de notre argent, Monsieur le président. Le concept échappe aux gens d'en face. Ils



Questions orales

ont prouvé à maintes reprises qu'ils n'y tenaient pas. Ils n'y tiennent pas, car ils ont pour principe de dépenser de l'argent. Construisez une bijouterie Birks, et les gens y viendront. Eh bien, nous comptons déjà 20 magasins du genre, contrairement aux autres provinces du pays. Pouvons-nous perdre plus d'argent à cet égard? Selon le modèle actuel, nous le pouvons, mais, selon le modèle futur, il n'y a aucune chance.

M. Harvey (Carleton-Victoria, L) : Monsieur le président, la compagnie Couche-Tard a manifesté son intention de répondre à la demande de propositions concernant le cannabis avec son partenaire stratégique, Fire & Flower. Cette même compagnie est aussi associée à l'ancien employeur du premier ministre, soit Irving Oil, par le truchement d'un partenariat avec ses dépanneurs. En ce qui concerne le partenariat entre Couche-Tard et Fire & Flower, s'agit-il d'une des compagnies à laquelle le gouvernement actuel a accordé un traitement de faveur lors des discussions secrètes dans le cadre du projet Acorn? De nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick se demandent si tout était arrangé d'avance. Que tente de cacher le premier ministre? Le premier ministre sera-t-il franc avec la population du Nouveau-Brunswick à cet égard et déposera-t-il à la Chambre les documents et la correspondance du gouvernement concernant le projet Acorn?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, les parlementaires ont vraiment besoin d'être francs quant à la façon dont tous les baux ont été accordés et la raison pour laquelle 7 autres succursales ont été ajoutées alors que la proposition en prévoyait 13. Qui a présenté cette proposition? Voulez-vous parler de travail en coulisse? C'était là du travail en coulisse.

Je dirai que, pendant le processus, pas à l'heure actuelle... Le processus étant indépendant, nous ne le superviserons pas. Ce processus nous permettra de bien comprendre la nature concurrentielle du secteur du cannabis, comment nous pouvons en maximiser la rentabilité et la sûreté, et comment nous pouvons protéger les jeunes de notre province.

Je me rends compte que le sujet n'est pas prioritaire pour mes collègues d'en face, mais je vous dis que notre processus sera très ouvert et transparent. Je serai ravi du fait que nous pourrions expliquer le processus et le faire comprendre à la population. Toutefois, il ne convient pas de le faire au milieu du processus.

Je sais que les gens d'en face ne laisseront pas tomber le sujet du chantier naval qui a été soulevé hier. J'adore parler du chantier naval, en passant. J'espérais donc me faire poser une meilleure question, et quiconque...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

Y a-t-il consentement unanime pour revenir à la présentation d'invités?

Des voix : Oui.